

# DIX MOIS D'ÉCOLE ET D'OPÉRA

## UN PARTENARIAT

ACADÉMIE DE L'OPÉRA NATIONAL DE PARIS  
RECTORATS DE PARIS ET VERSAILLES

**DOSSIER DE CANDIDATURE**  
A RETOURNER AVANT LE 28 MAI 2021

Dossier de candidature composé de :

Lettre de motivation

Charte signée

Équipe pédagogique

Fiche de candidature

*Dix Mois d'École et d'Opéra*

01 40 01 20 96 ou 01 40 01 81 44

dmeo@operadeparis.fr

## PRÉSENTATION

*Dix Mois d'École et d'Opéra* est un programme ambitieux créé en 1991 destiné aux élèves relevant de l'Éducation prioritaire et n'ayant pas facilement accès à certaines formes d'art et de culture. Le programme fondé sur le partage, offre à de nombreuses équipes la possibilité de construire sur deux années des parcours singuliers contribuant à la réussite des élèves ainsi qu'à l'égalité des chances. Il constitue un levier d'émancipation et d'intégration sociale pour tous les élèves concernés.

Il rassemble 22 classes, soit 600 élèves de 5 à 22 ans, issus d'écoles maternelles, élémentaires, de collèges, de lycées professionnels et technologiques. Il repose sur un contact direct avec les métiers du spectacle.

Le projet pédagogique interdisciplinaire liant la classe et l'Opéra de Paris, s'articule autour de différentes visites, études, rencontres et travaux effectués au Palais Garnier et à l'Opéra Bastille, en appui sur la saison en cours. Intégré à la scolarité pendant 2 années, il répond aux attentes des équipes pédagogiques, s'adapte au profil spécifique de la classe et enrichit le parcours de chaque élève.

Les élèves effectuent de nombreuses visites et rencontres et assistent à plusieurs spectacles de ballet et d'opéra, en représentation ou en répétition. Les équipes pédagogiques ont la possibilité de mettre en place des ateliers de pratique artistique dans des domaines comme le chant, la danse, le théâtre, en lien avec leurs projets *Dix Mois d'École et d'Opéra*.

Chaque classe est accompagnée par les équipes de *Dix Mois d'École et d'Opéra*, de l'Opéra de Paris et des DAAC pour la conception et la réalisation de leur parcours qui intégreront notamment les trois piliers de l'Éducation Artistique et Culturelle : la rencontre avec les œuvres, les pratiques artistiques et l'acquisition des connaissances.

Les parcours sont adaptés à chaque profil de classe et aux spécificités des formations. Ils intègrent également les réformes mises en place par le Ministère de l'Éducation Nationale notamment pour la voie professionnelle.

Depuis 1996, des actions à destination des familles se développent afin que les parents soient impliqués dans le projet *Dix Mois d'École et d'Opéra* et la scolarité de leurs enfants. Ce projet redonne le goût d'apprendre aux élèves, stimule leur curiosité intellectuelle et encourage leur ambition professionnelle.

Ce programme, en constante évolution, a pour objectifs prioritaires de susciter dans les établissements scolaires l'émergence de projets avec des structures culturelles de proximité, de faire évoluer les méthodes pédagogiques et de contribuer à la réussite scolaire des élèves.

# FONCTIONNEMENT DU PROGRAMME

## 1. Conditions d'accès au programme Dix Mois d'École et d'Opéra

- Pour l'académie de Paris, être un établissement scolaire s'inscrivant dans un réseau d'éducation prioritaire ou assimilé, ou éloigné de l'art et de la culture.
- Pour l'académie de Versailles, engager une classe de la voie professionnelle.
- Former une équipe pédagogique complète s'engageant à travailler en interdisciplinarité avec pour support l'Opéra national de Paris.
- Signature de la charte *Dix Mois d'École et d'Opéra* par les chefs d'établissements et les professeurs coordinateurs au moment de la candidature.

## 2. Étapes préliminaires

- Avant le dépôt de la candidature, les responsables du programme ainsi que les conseillers des DAAC de chaque académie sont à votre disposition pour répondre à toutes vos interrogations.
- Fin mai : réunion du Comité de Pilotage qui statue sur les classes intégrant le programme pour les deux saisons suivantes.
- En fin d'année scolaire, un stage de formation à l'Opéra national de Paris sera proposé aux équipes retenues.

## 3. Les étapes du programme

### Les réunions

- Dès la rentrée de septembre, une première réunion à l'Opéra national de Paris rassemble les chefs d'établissements et les équipes pédagogiques impliqués dans le programme.
- Au cours de l'année, plusieurs réunions sont organisées le mercredi.

### Les projets des classes

- Ils s'enracinent dans toutes les découvertes proposées autour de l'Opéra, et permettent aux élèves de développer des parcours originaux interdisciplinaires. Au cœur de ces parcours, chaque élève est amené à exprimer de manière personnelle émotions et réflexions.
- En novembre, les équipes pédagogiques se retrouvent au Studio Bastille pour présenter leurs projets qui sont ensuite regroupés et mis en valeur dans le Carnet d'Opéra, destiné à une large diffusion auprès de tous les acteurs et partenaires.
- Dans le cadre de la réforme de la voie professionnelle et de la généralisation de l'Éducation Artistique et Culturelle dans cette même voie, il est proposé aux classes de lycée professionnel de conjuguer *Dix Mois d'École et d'Opéra* avec le projet de chef d'œuvre des élèves. Dans ce cadre l'Opéra national de Paris propose un suivi technique et pédagogique du chef d'œuvre, un parrainage, par un professionnel de l'Opéra exerçant un métier en adéquation avec la filière professionnelle des élèves.

## Les ateliers de pratique artistique

- Les équipes pédagogiques qui le souhaitent pourront approfondir la dimension artistique en mettant en place, avec le soutien de l'Opéra, des ateliers de pratique artistique dans des domaines variés : théâtre, danse, chant, cinéma, arts appliqués...

- Dans cette perspective, en accord avec l'équipe *Dix Mois d'École et d'Opéra* et avec les DAAC de chaque Rectorat, les équipes pédagogiques sollicitent des artistes qui proposent une pratique en articulation avec leur projet et si possible en lien avec une structure culturelle de proximité. Cette pratique artistique sensible contribue pleinement à l'appropriation des projets par les élèves.

Il est alors indispensable que les chefs d'établissements prévoient dans l'emploi du temps des professeurs concernés un créneau horaire dédié à la pratique artistique.

- Les ateliers de pratique artistique pourront être complétés et enrichis, pour la voie professionnelle en particulier, d'une dimension technique et/ou scientifique.

## Les visites

- De septembre à janvier, les élèves visitent l'Opéra Bastille et le Palais Garnier. C'est pour eux une première étape importante de leur parcours.

- Une visite du Palais Garnier est proposée aux familles et aux personnels des établissements, ainsi qu'une rencontre privilégiée avec le responsable du service Couture de l'Opéra Garnier (soit 1 samedi et 1 mercredi par académie)

## Les rencontres avec les professionnels

- Dès le mois de novembre, les classes divisées en petits groupes d'élèves rencontrent les différents professionnels de l'Opéra. Ces rencontres sont préparées avec les élèves puis font l'objet d'un réinvestissement en classe. Les élèves découvrent les métiers techniques, artisanaux, administratifs et artistiques de l'Opéra national de Paris, approfondissant ainsi une réflexion sur la transmission des savoir-faire.

## Les spectacles

- Tous les élèves du programme assistent au minimum à un opéra et à un ballet dans l'année ainsi qu'à des répétitions de spectacles lyriques et chorégraphiques.

## Le Journal Dix Mois d'École et d'Opéra

- Les élèves sont invités à partager leurs expériences dans les pages du journal.

- Courant mars, les équipes pédagogiques présentent et remettent les productions des élèves qui l'illustreront.

- Fin de saison : Parution et diffusion du journal auprès des différents acteurs et partenaires.

## La présentation des travaux d'élèves

- Mai / juin, les élèves présentent spectacles, expositions, documentaires, maquettes et autres ouvrages dans leur établissement scolaire ou dans les structures culturelles de proximité. Ces temps forts publics permettent aux élèves de partager et de valoriser leur implication dans le projet.

- Pour les classes de lycées professionnels engagées dans le programme, l'Opéra national de Paris offre la possibilité aux élèves au cours de la 2ème année, de valoriser leur travail dans un moment de restitution de leur chef d'œuvre mis en scène par des professionnels de l'Opéra.

## CONTACTS

### Académie de l'Opéra national de Paris - Dix Mois d'École et d'Opéra

Rafaëlle Tizi, Professeure relais, coresponsable du programme *Dix Mois d'École et d'Opéra* pour le Rectorat de Paris

Tél : 01 40 01 81 44 / [rtizi@operadeparis.fr](mailto:rtizi@operadeparis.fr)

Hervé Cochet, Professeur relais, coresponsable du programme *Dix Mois d'École et d'Opéra* pour le Rectorat de Versailles

Tél : 01 40 01 20 96 / [hcochet@operadeparis.fr](mailto:hcochet@operadeparis.fr)

Cécile Boasson, Responsable de la coordination de l'Académie de l'Opéra national de Paris

Tél : 01 40 01 17 47 / [cboasson@operadeparis.fr](mailto:cboasson@operadeparis.fr)

Académie de l'Opéra national de Paris

Dix Mois d'École et d'Opéra

Adresse postale : 120 rue de Lyon, 75012 Paris

Adresse mail : [dmeo@operadeparis.fr](mailto:dmeo@operadeparis.fr)

### Rectorat de Paris - DAAC

Délégation Académique aux Arts et à la Culture

12 boulevard d'Indochine, 75019 Paris

Annie Massini, Chargée de mission musique

[annie.massini@ac-paris.fr](mailto:annie.massini@ac-paris.fr)

### Rectorat de Versailles - DAAC

Délégation Académique à l'Éducation Artistique et Culturelle

3 boulevard de Lesseps, 78017 Versailles cedex

Amandine Barrier-Dalmon, Conseillère de la DAAC Arts plastiques, design, photographie

[amandine.barrier-dalmon@ac-versailles.fr](mailto:amandine.barrier-dalmon@ac-versailles.fr)

Jacques Bret, Conseiller de la DAAC Danse, culture scientifique et technique, développement durable, arts du goût

[jacques.bret@ac-versailles.fr](mailto:jacques.bret@ac-versailles.fr)

# DIX MOIS D'ÉCOLE ET D'OPÉRA

## FICHE DE CANDIDATURE ANNÉES SCOLAIRES 2021-2022 et 2022 -2023

A renvoyer avant le 28 mai 2021 avec une lettre de motivation

- Un exemplaire aux responsables de *Dix Mois d'École et d'Opéra*
- Un exemplaire à la DAAC de l'académie concernée (coordonnées en page 5)

ACADÉMIE :

DATE DE LA DEMANDE :

ÉTABLISSEMENT :

ADRESSE :

TELEPHONE :

FAX :

COURRIEL :

CHEF D'ÉTABLISSEMENT :

NOM, PRÉNOM :

ADJOINT :

ENSEIGNANT COORDINATEUR (nom, prénom, discipline) :

ADRESSE :

TÉLÉPHONE PERSONNEL :

COURRIEL ACADÉMIQUE :

CLASSE PRÉVUE :

EFFECTIF:

Date, signature du chef d'établissement et cachet :



## CHARTRE DU PROGRAMME DIX MOIS D'ÉCOLE ET D'OPÉRA

- La durée de participation au programme *Dix Mois d'École et d'Opéra* est fixée à 2 ans et doit concerner la même classe et la même équipe pédagogique pendant les 2 années.
- Le règlement intérieur de l'établissement scolaire s'impose à toutes les activités menées dans le cadre de ce programme pédagogique, quel que soit le lieu et quelle que soit la structure où se déroule cette activité.
- Le programme *Dix Mois d'École et d'Opéra* s'inscrit au cœur de l'acte éducatif, il est intimement lié à la démarche pédagogique et concerne toutes les disciplines. Il vise, par un contact suivi avec les métiers du théâtre et la création artistique, à rendre l'acquisition des savoirs concrète et vivante. Il implique une équipe pédagogique soudée qui accepte de travailler en commun autour d'un projet original.
- Le projet pédagogique s'inscrit dans le projet d'établissement.
- La structure scolaire doit être souple et adaptée, autant que faire se peut, à la nécessité pédagogique.
- Chaque classe impliquée dans le programme *Dix Mois d'École et d'Opéra* doit pouvoir exercer un rayonnement sur l'ensemble de l'établissement, au moyen de productions diverses susceptibles de fédérer tous les élèves de l'établissement.
- Le coordonnateur et 2 professeurs au minimum de chaque équipe participent à un stage de découverte.
- Dès l'entrée dans le programme, les équipes pédagogiques réinvestissent progressivement leur projet avec leur classe dans les structures artistiques et culturelles de proximité.
- Le projet implique une réflexion de l'équipe pédagogique sur de nouveaux modes d'évaluation prenant en compte les progrès et l'investissement des élèves.
- Les équipes pédagogiques s'engagent à transmettre à *Dix Mois d'École et d'Opéra* en temps voulu les bilans et évaluations attendus.
- Les différentes activités entreprises à l'Opéra et à l'École donnent naissance à des productions d'élèves présentées par les élèves eux-mêmes- sous forme, par exemple, d'expositions, de spectacles, de films, de photos...- aux différentes équipes pédagogiques, aux élèves des établissements scolaires, à leurs parents, aux personnels de l'Opéra et aux différents partenaires des structures de proximité. Toutes ces productions sont susceptibles d'être valorisées par *Dix Mois d'École et d'Opéra* sur différents supports
- Par respect pour le travail des professionnels et des élèves qu'ils reçoivent, les spectacles, visites et rencontres doivent faire l'objet d'une préparation puis d'un réinvestissement à l'intérieur des cours sous forme orale et écrite. Il est toujours préférable de reporter une activité insuffisamment préparée. Il est indispensable qu'au cours des deux années du programme tous les élèves soient sensibilisés à l'importance de chaque temps fort dans le cadre des projets.
- La non-constitution d'une équipe pédagogique ne permet pas le maintien de l'établissement dans le programme *Dix Mois d'École et d'Opéra*.
- La présence à toutes les réunions programmées dans l'année est obligatoire (chaque établissement doit impérativement être représenté). Ces réunions contribuent à créer une communauté pédagogique inter-établissements. Elles sont pensées pour permettre aux équipes de s'appuyer sur l'ensemble des ressources pédagogiques mises à disposition par l'Opéra de Paris et les DAAC de Paris et Versailles pour l'élaboration et le suivi des projets de classes. Elles permettent également de créer des moments d'échange entre les équipes des établissements.
- L'établissement doit recenser sa participation au programme dans l'application ADAGE.

**LE NON-RESPECT DE CETTE CHARTE PEUT REMETTRE EN QUESTION, APRES AVIS DU COMITÉ DE PILOTAGE, LA PARTICIPATION DE L'ETABLISSEMENT AU PROGRAMME.**

A \_\_\_\_\_,

le :

Vu et pris connaissance.

Signature du coordinateur de l'équipe pédagogique :

Signature et cachet du chef d'établissement